



**REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION  
POUR L'INTERDICTION  
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**29ème session de la Conférence des Etats parties de l'OIAC**

**Point 9 d) Contrer la menace que pose l'emploi d'armes chimiques**

**Déclaration de la France,**

**Prononcée par son Excellence M. François ALABRUNE,**

**Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC**

Monsieur le Président,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Plus de dix ans après l'adhésion de la Syrie à l'OIAC, la France reste très préoccupée par les violations de la Convention, de la part du régime syrien, démontrées de façon claire et incontestable par de nombreux rapports indépendants et impartiaux des Nations unies et de l'OIAC.

Les conclusions des experts de l'Equipe d'enquête et d'identification, l'IIT, ont confirmé, à trois reprises, que le régime syrien avait utilisé des armes chimiques contre sa propre population, y compris après avoir rejoint l'Organisation.

La France condamne l'utilisation répétée par le régime syrien de ces armes horribles et réitère sa demande que le régime syrien se conforme immédiatement à ses obligations.

Monsieur le Président,

La France ne peut accepter les remises en cause de la légitimité des équipes d'enquête de l'OIAC travaillant sur ce dossier.

En tant que gardienne du respect de l'interdiction d'emploi d'armes chimiques, conformément au mandat qui lui a été confié par les Etats parties, l'OIAC doit en effet être capable de réagir en cas de confirmation d'une allégation d'emploi d'armes chimiques.

La France salue également le travail de la FFM, qui a pu témoigner, à l'occasion de la publication de nombreux rapports, d'un professionnalisme et d'une impartialité irréprochables, quels que soient les auteurs des incidents – qu'il s'agisse d'acteurs étatiques comme non-étatiques.

Monsieur le Président,

Le renforcement des capacités d'enquête du Secrétariat technique ainsi que la coopération entre Etats parties pour faire face au risque d'utilisation d'armes chimiques par des acteurs non-étatiques, notamment à travers le Groupe de travail de l'OIAC sur le terrorisme chimique, sont fondamentaux et cruciaux si nous voulons être en mesure de faire face à la menace de la réémergence des armes chimiques.

Il nous appartient désormais d'œuvrer collectivement afin que la décision adoptée par la dernière Conférence des Etats parties [*adoptée, je le rappelle, à la majorité des deux tiers des présents et des votants, telle que requis par la Convention*] pour « Contrer la menace que constitue l'emploi d'armes chimiques et la menace d'emploi futur » soit pleinement mise en œuvre. Car elle nous concerne tous.

Vous pouvez compter sur le plein engagement de mon pays à apporter son concours à son application.

La France renouvelle son soutien aux équipes de l'OIAC et à leurs travaux pour assurer le respect de la CIAC, documenter les cas d'emploi d'armes chimiques, identifier leurs auteurs et permettre une reddition de comptes.

La lutte contre l'impunité constitue le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction. Elle vise à prévenir de nouveaux cas d'emploi.

La France reste mobilisée, avec ses partenaires, pour que les auteurs d'attaques chimiques soient sanctionnés. C'est le sens de notre mobilisation continue en faveur du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques que nous avons lancé, avec nos partenaires, en 2018.

*Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette Conférence et publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.*

Je vous remercie./.